

ARGENT DE POCHE AVRIL 2026

CONTRAT DE PARTICIPATION

NOM : Prénom :

Je m'engage à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui me sont confiées :

1. Ponctualité : J'arriverai à l'heure précise au point de rendez-vous. Si le chantier est déjà démarré à mon arrivée, je ne pourrai pas y participer. Je participerai aux chantiers sur la totalité du temps imparti et de ce fait je ne quitterai pas le lieu du chantier avant la fin prévue.

2. Périodicité de l'activité : l'activité « argent de poche » se déroulant principalement pendant les vacances scolaires sur un temps journalier de 3 h (le matin), je ne pourrai effectuer que 10 demi-journées d'activités dans l'année.

3. Réalisation des chantiers : les travaux qui me sont confiés pouvant être salissants, il sera de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés. Dans certains cas, la commune pourra fournir des équipements spécifiques. Etant indemnisé (e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement, **je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable, baladeur MP3, casque, oreillettes pendant toute la durée du chantier.**

4. Comportement pendant les missions : je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me seront confiés, à respecter et appliquer les consignes données par les encadrants. Je resterai poli (e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaillerai, mais également avec les autres jeunes participant aux chantiers. Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions. Je prendrai soin du matériel que je nettoierai et rangerai à l'issue du chantier.

5. Sanctions : j'ai pris connaissance des sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »
- non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel mon comportement n'aura pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

6. Indemnisation des missions : Je percevrai une indemnité de 15 € par mission de 3 heures par jour . Cette indemnité me sera versée par virement bancaire à la fin de la mission.

Fait à Saint-Allouestre, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »